

**MUNICIPALITE
DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL**

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 536-2019

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le n° 536-2019 a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 2 juillet 2019, règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 4^e jour de juillet 2019.

Maxime Dauplaise, M.A.P., g.m.a.
directeur général et secrétaire-trésorier